Rennes : alors que la ville interdit le concert du rappeur Freeze Corleone aux paroles antisémites, le Conseil d'Etat l'autorise à se produire ; les faits incriminés prescrits (Màj : il joue « Freeze Raël », qui était sorti un 11 septembre)

19/03/2023 à 7h06



19/03/23

> *Freeze Corleone est bien sur scène à Rennes*
> *pic.twitter.com/NcvtYRe7s0*
>
> *— L'Etudiant En Rap (@EtudiantRap) March 18, 2023*

18/03/23

Le Conseil d'Etat a rejeté vendredi 17 mars au soir le recours de la ville de Rennes qui voulait interdire au rappeur Freeze Corleone de se produire sur scène dans la commune samedi, estimant que ce concert ne présente pas de *« risques avérés »* de provoquer des troubles.

[…]

Mais Freeze Corleone – Issa Diakhaté pour l'état civil – avait saisi le tribunal administratif de Rennes qui avait suspendu l'arrêté municipal. La mairie avait aussitôt annoncé qu'elle déposait un recours auprès du Conseil d'Etat.

Après avoir instruit l'affaire vendredi, ce dernier a estimé dans son ordonnance qu'il ne résultait pas *« que la tenue du concert litigieux ferait naître un risque avéré de commission d'une infraction susceptible de porter atteinte au respect de la dignité humaine et de caractériser un trouble à l'ordre public »*. *« En prenant l'arrêté d'interdiction contesté, la maire de Rennes a porté une atteinte grave et manifestement illégale à la liberté d'expression, à la liberté de réunion et à la liberté d'entreprendre »*, ajoute le Conseil d'Etat.

Pour justifier son interdiction du concert, la ville de Rennes citait notamment l'ouverture d'une enquête en 2020 concernant Freeze Corleone pour *« des paroles jugées antisémites, faisant l'apologie du nazisme et du terrorisme »*. Mais *« cette enquête a débouché sur un classement sans suite un an plus tard au motif que les faits (…) étaient prescrits »*, souligne le Conseil d'Etat.

[…]

Le Monde

28/02/23

> *Alertés par des Rennais, nous avions demandé en décembre 2022 l'interdiction de Freeze Corleone et ses propos anti sémites.*
> *Nous l'avons redemandé hier dans les médias. Et aujourd'hui nous avons été entendu ! @ouestfrance35 @MensueldeRennes @RAutrement pic.twitter.com/deBVvAL1B9*
>
> *— Libres d'Agir Pour Rennes (@AgirPourRennes) February 28, 2023*

Il ne pourra pas jouer. Invité comme tête d'affiche de la première soirée du Boomin Fest prévue le 18 mars à Rennes (Ille-et-Vilaine), le rappeur Freeze Corleone sera interdit de concert. Critiqué pour ses paroles jugées antisémites, le rappeur de 30 ans ne s'exprime jamais dans la presse et laisse planer le doute autour des intentions de ses textes. Antisémite ? Raciste ? La Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme estimait que « oui » quand elle a demandé l'ouverture d'une enquête au ministère de l'Intérieur. Alertée par un élu d'opposition à l'automne, la maire de Rennes a finalement décidé de prendre un arrêté municipal interdisant au rappeur français de se produire dans la salle Le Liberté.

(…) 20minutes

24/02/23

Freeze Corleone, B.B Jacques, J9ueve, Winnterzuko et NeS. Ce

sont les artistes du festival Boomin Fest, organisé samedi 18 mars 2023, à la salle du Liberté, à Rennes.

La participation de Freeze Corleone, tête d'affiche de cette soirée, fait polémique. Ce rappeur de 30 ans ne vous dit peut-être rien. Mais la jeune génération sait, elle, que c'est une valeur montante du rap français. Pour témoigner de son succès, il a récemment décroché un disque de diamant (correspondant à un million de ventes) pour son titre « Freeze Raël » de l'album LMF (lui-même certifié double disque de platine, 200 000 ventes). Une première dans la carrière du chanteur.

Pourtant, régulièrement Freeze Corleone défraie la chronique pour certaines paroles de ses chansons jugées « **antisémites** » et « **négationnistes** ». En 2020, lors de la sortie de son premier album studio, LMF pour *La Menace fantôme*, en référence à Star Wars, il avait déjà fait réagir plusieurs politiques dont Gérald Darmanin, ministre de l'Intérieur. Une enquête pour « **provocation à la haine raciale** » et « **injure à caractère raciste** » avait même été ouverte à son encontre par le parquet de Paris en septembre 2020, avant d'être classée sans suite un an plus tard.

Dans des extraits de ses clips diffusés sur les réseaux sociaux et compilés notamment par la Licra (Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme), le rappeur déclarait, entre autres : *« J'arrive déterminé comme Adolf dans les années 30 »*, *« tous les jours RAF (rien à foutre, ndlr) de la Shoah »* ou bien encore *« comme des banquiers suisses, tout pour la famille pour que mes enfants vivent comme des rentiers juifs »*.

Pour ces propos choquants, Freeze Corleone avait été lâché par son label, Universal, et plusieurs morceaux du rappeur avaient été retirés temporairement de certaines plateformes, comme *YouTube* ou *Deezer*. Depuis, partout où il est annoncé en concert, il suscite la controverse. Et c'est de nouveau le cas à Rennes. Ce n'est pourtant pas la première fois que le

chanteur est annoncé dans la capitale bretonne : il était l'un des artistes de la soirée organisée le 19 janvier 2019, à l'Étage (petite salle sur le site du Liberté). Mais à chaque fois, il inquiète.

www.ouest-france.fr

A relire :

« Mort aux porcs, justice pour Adama, s/o Nick, pendez-les comme en Alabama » : le rappeur Freeze Corleone sort un clip vidéo pour son titre polémique « Freeze Raël » sorti le 11 septembre dernier (MàJ)

Quand Libé vole au secours du rappeur Freeze Corleone